

PLAN LOCAL D'URBANISME

1-3.a - Etat initial de l'environnement

ACTE EXECUTOIRE

Transmis en Préfecture le **16 AVR. 2015**

Publication du : **20 AVR. 2015**

ou

Notification du : **20 AVR. 2015**

à Six-Fours-les-Plages le **20 AVR. 2015**



Maire
[Signature]

Annexé à la délibération
n° **1435A**
Pour le Maire et par délégation

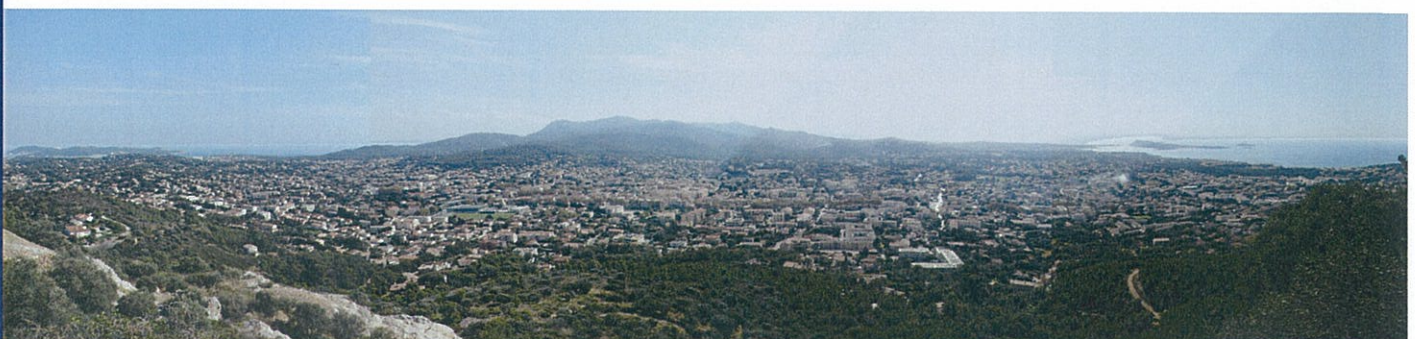


J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

[Signature]

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 AVR. 2015

Cachet de la mairie



Annexé à la décision
n° ...
Pour la ...

QUARTEAU
Des ...



ARRÊTÉ EXÉCUTIF
Le ...
Notifiait du ...
à ...

Stal
Ministre



2015

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (83)

-ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL-



Vue sur le Cap Sicié, au sud de la commune

Photo : S. FLEURY, 01/10/2009, Six-Fours-les-Plages (83)



Référence : **0912-926-RP-G2C-Six
Fours-EIPLU-1**

Commanditaire : **Mairie de Six-Fours-les-
Plages**

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (83)

-ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL-

Date	Rédacteurs	Vérificateur	Approbatrice
15 décembre 2009	S.BENCE S.FLEURY	Alain FIZESAN	S.HECKENROTH
Visa :			

Table des matières

Préambule	4
1. Présentation générale	5
1.1. Localisation et superficie.....	5
1.2. Inventaires et classements en faveur de l'environnement	5
1.2.1. Sites classés.....	5
1.2.2. Espaces Naturels Sensibles	6
1.2.3. Inventaire ZNIEFF	7
1.2.4. Inventaire des zones humides du Var.....	10
1.2.5. Réseau Natura 2000	11
1.2.6. Bilan concernant les périmètres à statut	13
2. Environnement et patrimoine naturel	14
2.1. Climat	14
2.2. Géomorphologie	14
2.3. Patrimoine naturel	14
2.3.1. Présentation générale	14
2.3.2. Habitats naturels.....	15
2.3.3. Espèces végétales terrestres.....	18
2.3.4. Espèces animales	25
2.3.5. Bilan des enjeux de conservation concernant le patrimoine naturel.....	29
2.3.6. Aspects fonctionnels	30
Annexe 1. Critères d'évaluation	33
Annexe 2. Plantes invasives	38



Préambule

Le bureau d'études **G2C Environnement** est chargé de la réalisation du **Plan Local d'Urbanisme de Six-Fours-les-Plages (83)**. Cette démarche consiste dans un premier temps en l'élaboration d'un état initial à l'échelle de la commune ; le bureau d'études ECO-MED est mandaté par G2C Environnement pour effectuer le **volet « Environnement naturel » de cet état initial**.

Cet état initial est principalement **bibliographique** ; une journée de terrain a toutefois été réalisée par l'équipe le 1^{er} octobre 2009 afin d'approcher les enjeux fonctionnels à l'échelle de la commune.

L'équipe mobilisée pour la rédaction du présent document est composée de :

- **Sébastien FLEURY**, expert en botanique et chef de projet,
- **Stéphane BENCE**, expert en faune sauvage.

1. Présentation générale

1.1. Localisation et superficie

Partie G2C Environnement

1.2. Inventaires et classements en faveur de l'environnement

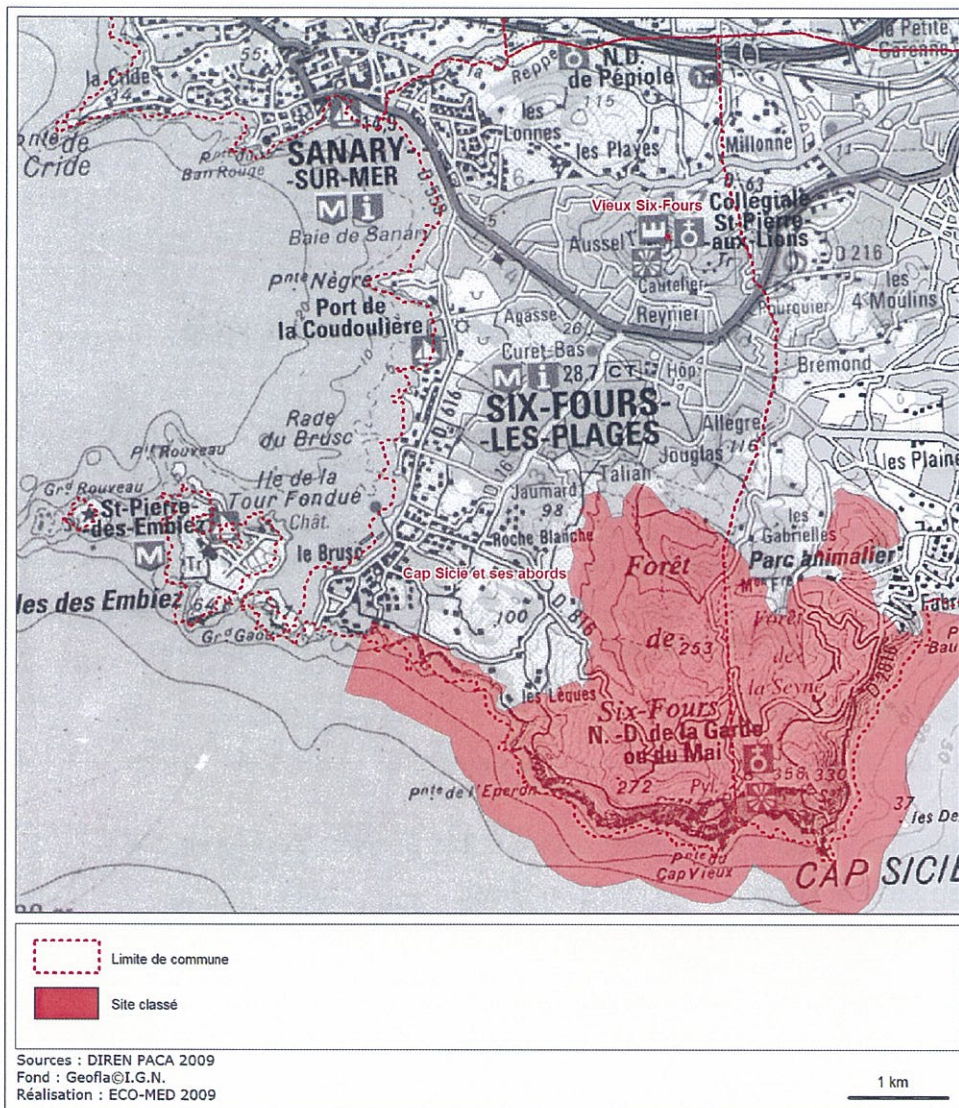
Dans un but de porter à connaissance l'étendue et la richesse du patrimoine naturel et paysager national mais aussi de protéger et gérer durablement ce patrimoine, les pouvoirs publics ont initié et mis en place sur le territoire national différents types d'outils d'inventaire, réglementaires et de gestion. La commune de Six-Fours-les-Plages fait l'objet d'inscriptions dans ces diverses démarches pour la prise en compte de l'environnement.

A noter que le Cap Sicié, au sud de la commune, est concerné par la plupart de ces démarches d'où une superposition de périmètres à statut dans ce secteur.

1.2.1. Sites classés

La commune de Six-Fours-les-Plages compte deux sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 :

- La chapelle dite du « vieux Six-Fours » et ses abords, classée en 1944,
- Le Cap Sicié et ses abords, classé en 1989.

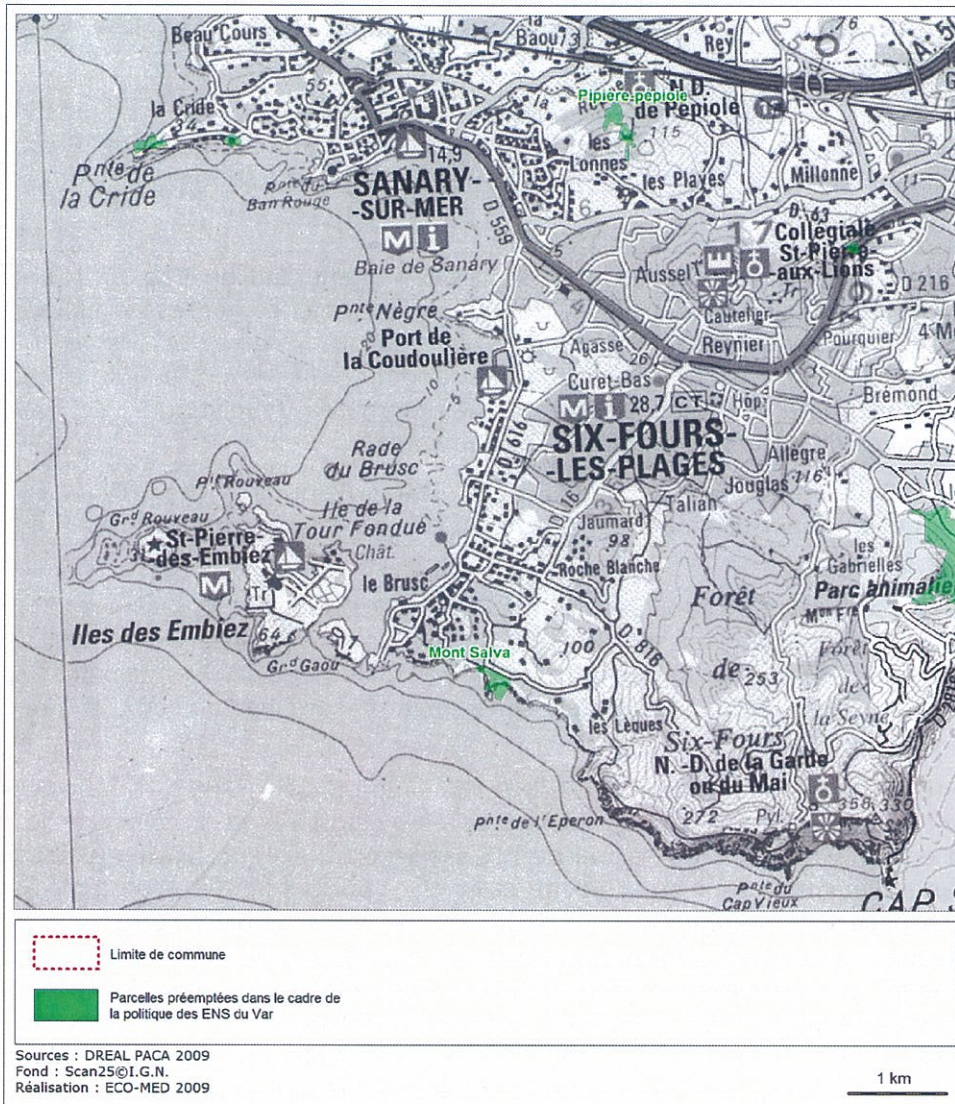


Carte 1 : Situation des sites classés dans la commune

1.2.2. Espaces Naturels Sensibles

L'enjeu des Espaces Naturels Sensibles (ENS), zonages définis par le Conseil Général du Var, réside dans la conciliation de la fréquentation avec la préservation des milieux naturels. L'objectif est donc la protection du patrimoine et l'accueil du public.

Deux ENS sont présents sur la commune : Pipière-pépiole et Mont Salva.



Carte 2 : Situation des Espaces Naturels Sensibles dans la commune

1.2.3. Inventaire ZNIEFF

L'article L. 411-5 du Code de l'Environnement précise : « L'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin. On entend par inventaire du patrimoine naturel l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques ».

Cet inventaire a été effectué sous la dénomination d'inventaire des ZNIEFF. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et a été récemment actualisé (ZNIEFF dites de nouvelle génération).

On distingue deux types de zones :

- Les ZNIEFF de type 1 : secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,

- Les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Six ZNIEFF de type 2 et deux ZNIEFF de type 1 de nouvelle génération sont présentes sur le territoire communal (cf. carte 3). Le commentaire concernant chaque ZNIEFF est tiré du site internet de la DREAL PACA (<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Donnees-communales>) :

- La ZNIEFF terrestre de type 1 n°83-201-158 « Flanc sud du Cap Sicié » (165,99 ha). Les falaises sud du Cap Sicié, pentes escarpées encombrées de blocs rocheux portent une végétation maigre et discontinue. Partout le rocher est visible. Quelques placages sableux existent çà et là. Cette topographie associée à une exposition favorable en bord de mer permet à des cortèges faunistiques et floristiques thermophiles de prendre un grand développement ;
- La ZNIEFF terrestre de type 2 n°83-112-100 « Pointe Nègre » (6,5 ha). Pointe basaltique, malheureusement en partie aménagée en parc et fortement urbanisée sur ses marges ;
- La ZNIEFF terrestre de type 2 n°83-191-100 « Archipel des Embiez » (104,92 ha). Archipel siliceux sur les marges de la Provence calcaire. Dans les dernières décennies, l'homme a profondément modifié le milieu des deux principales îles (Tour Fondue et Grand-Gaou), lesquelles conservent encore des milieux et un cortège floristique très intéressants ;
- La ZNIEFF terrestre de type 2 n°83-201-100 « Cap Sicié » (1092,21 ha). Ce secteur présente un très grand intérêt esthétique et biologique car il constitue le dernier grand ensemble naturel du littoral de l'Ouest varois. Véritable vase d'expansion des habitants des communes de la Seyne et de Six-Fours, il lui est désormais dévolu le rôle d'espace vert urbain. Quoique dégradée par les incendies, cette zone présente de nos jours un intérêt biologique majeur, de par l'ensemble forestier continu qu'elle représente, d'une superficie suffisamment importante pour que les écosystèmes forestiers résiduels et thermophiles, caractéristiques de la zone méditerranéenne, puissent y être correctement représentés dans toute leur diversité, de par les biotopes spécialisés qui sont encore offerts à la vie végétale et animale et notamment les biotopes rupestres et les groupements halophiles ;
- La ZNIEFF marine de type 1 n°83-000-003 « Les Embiez (ouest) – le grand Rouveau et rochers des Magnons » (508,32 ha). La partie externe de l'île des Embiez et les rochers des Magnons présentent toutes les facettes des paysages et peuplements de Méditerranée. Malheureusement la pêche et la chasse sous-marine ont dépeuplé ces fonds des grandes espèces de poissons (notamment les mérus). La petite faune des fonds rocheux est encore très riche. Associé au complexe récif/barrière de la lagune du Brusca il constitue un ensemble écologique de haute valeur. La présence de l'algue *Caulerpa taxifolia* a été signalée à l'est de l'île, ce secteur est à surveiller ;
- La ZNIEFF marine de type 2 n°83-004-000 « Le Brusca » (86,57 ha). Cette zone est unique sur la façade méditerranéenne par la présence d'un récif barrière de *Posidonia oceanica* et par une lagune avec des herbiers de *Cymodocea nodosa* et de *Zostera noltii*. Cette zone est fortement menacée par de nombreuses agressions liées aux activités anthropiques (tourisme, remblai, plaisance, pêche). De plus l'algue envahissante *Caulerpa taxifolia* a fait son apparition en 1992 et couvrait en 1997 une surface de près de 1 ha ;
- La ZNIEFF marine de type 2 n°83-005-000 « Falaises de la Lecque et du Brusca » (404,38 ha). La zone est constituée d'une partie formée de parois rocheuses constituant un paysage accidenté et d'un herbier de posidonies. Cet herbier est en

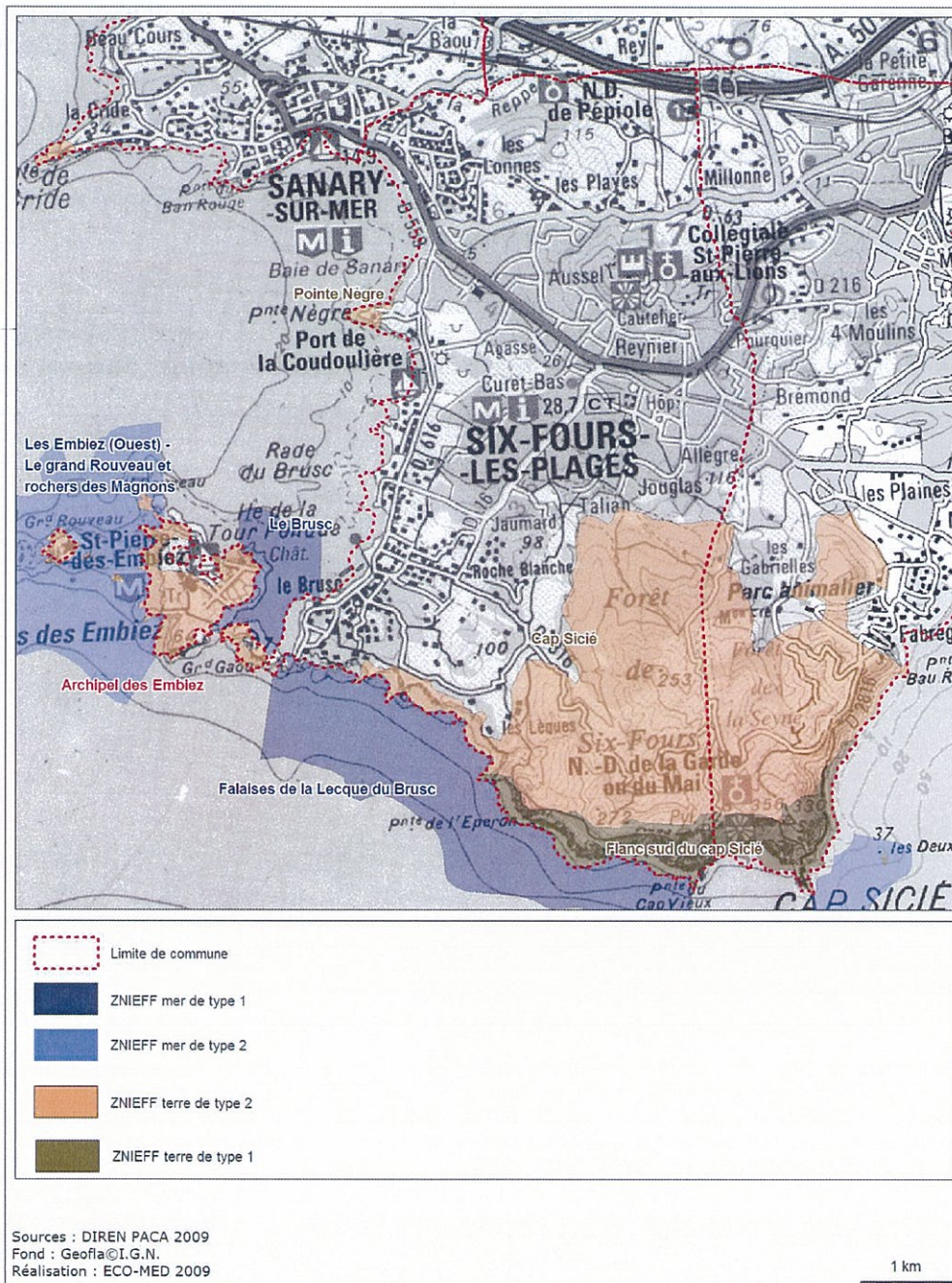


voie de régression, morcelé en limite supérieure et remontant au niveau de la limite inférieure à cause de l'utilisation des arts traïnants (ganguis) par les pêcheurs. Cette zone est de plus soumise à l'influence du rejet de Toulon-Cap Sicié ;

- La ZNIEFF marine de type 2 n°83-028-000 « Blanc des Blauquières » (640,54 ha), non représentée sur la cartographie ci-dessous,

En outre, la commune est concernée par une ZNIEFF géologique n°8343G00 « Notre Dame de la Pépiole » non représentée sur la cartographie ci-dessous.

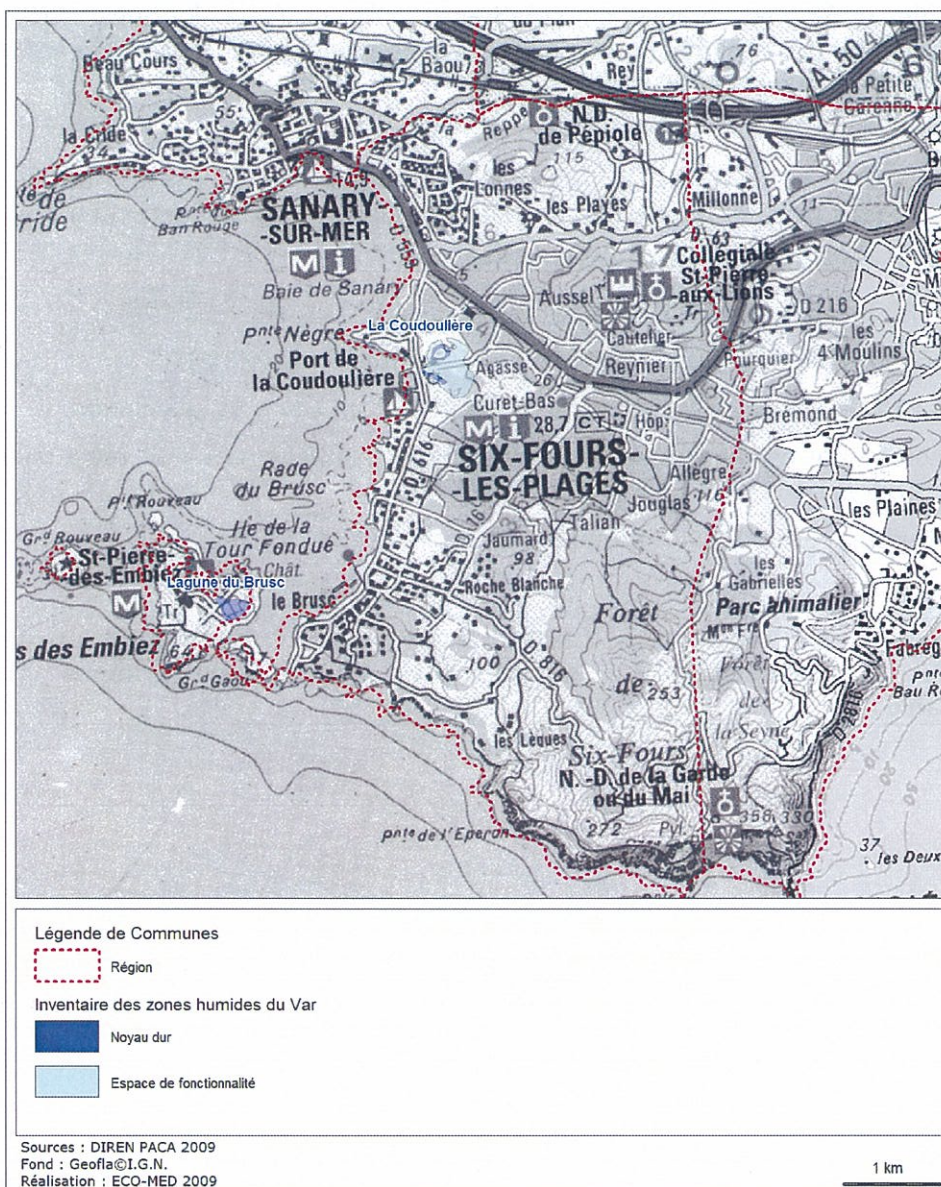
Cette couverture spatiale des ZNIEFF met en évidence la forte reconnaissance par les experts scientifiques d'éléments remarquables du patrimoine naturel sur ce territoire.



Carte 3 : Situation des ZNIEFF dans la commune

1.2.4. Inventaire des zones humides du Var

Il s'agit d'un inventaire réalisé à l'échelle du Var, concernant les zones humides de plus de 1 ha ; à noter que cet inventaire est antérieur à la récente législation de 2008 et 2009 sur la caractérisation des zones humides.



Carte 4 : Situation des zonages issus de l’inventaire des zones humides du Var dans la commune

1.2.5. Réseau Natura 2000

L’Union Européenne a choisi d’agir pour la conservation de la biodiversité en s’appuyant sur un réseau cohérent d’espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d’intérêt communautaire et des espèces animales et/ou végétales d’intérêt communautaire participant à la richesse biologique du continent européen. En la matière, les deux textes de l’Union Européenne les plus importants sont la directive « Oiseaux » (directive n°79-409 du 2 avril 1979) et la directive « Habitats, faune, flore » (directive n°92-43 du 21 mai 1992).

Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000, constitué à terme des Zones de Protection Spéciales (ZPS) définies par la directive « Oiseaux » et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définies au titre de la directive « Habitats, faune, flore ».



Etant donné les différentes étapes de création du réseau (sélection des sites par la Commission européenne, désignation par arrêtés ministériels, etc.), on intègre aujourd'hui sous le terme de sites Natura 2000 :

- les ZPS ;
- les propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC), « sites - étape » à la désignation en ZSC.

Le territoire communal est concerné par deux SIC :

- le site FR9301610 « Cap Sicié – Six Fours », à 70% terrestre (1340 ha),
- le site FR9302001 « Lagune du Brusuc », à 99% marine (507 ha),

Pour ces deux SIC, le Document d'Objectifs (DOCOB) est en cours de réalisation.

Le territoire communal est également concerné par une pSIC, transmise récemment à la Commission européenne :

- la pSIC marine FR9301997 « Embiez-Cap Sicié » (12408 ha).

La présence de ces sites Natura 2000 atteste l'intérêt écologique de certains secteurs de la commune à l'échelle de l'Union européenne (intérêt communautaire).